



GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AÎMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Claudie LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean- Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.

Objet : Habitat - SEM4V – Désignation représentants complémentaires de la CA Arlysère à la SEM4V et approbation de la modification du pacte d'actionnaires

Rapporteur : Christian RAUCAZ

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants, L.1524-1 et L. 1524-5,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article L.423-1-1,

Vu les statuts de la SEM4V,

La Communauté d'Agglomération Arlysère est actionnaire de la société d'économie mixte de construction et de rénovation des 4 vallées (SEM4V) qui a notamment pour objet la gestion, la location et l'entretien de tous types d'immeubles, principalement des immeubles à usage d'habitation à vocation sociale ou autre.

Par délibération en date du 18 décembre 2025, le Conseil Communautaire approuvait le rachat d'actions de la SEM4V par la CA Arlysère auprès de la Ville d'Albertville, de la Ville d'Ugine et de la Société WEISS, au prix unitaire de 5 €.

Suite à ce rachat d'actions opéré par la CA Arlysère auprès des 3 actionnaires, le nombre de représentants au Conseil d'administration de la CA Arlysère a augmenté pour atteindre 7 sièges au lieu de 3 précédemment.

Ainsi, il convient de procéder à la désignation des 4 nouveaux représentants de la CA Arlysère au sein de la SEM4V.

Vu le pacte d'actionnaires, joint en annexe, la répartition des représentants de la CA Arlysère est proposée comme suit :

- 2 élus issus de la Commune d'Albertville
- 2 élus issus de la Commune d'Ugine
- 3 élus issus des autres Communes de la CA Arlysère.

Par délibération en date du 17 septembre 2020, le Conseil Communautaire désignait André VAIRETTO, Philippe MOLLIER et François RIEU pour représenter la CA Arlysère au sein de la SEM4V.

Il convient de désigner les représentants supplémentaires de la CA Arlysère au vu de l'augmentation de capital.

Le Bureau exécutif propose la candidature de :

- Josiane CURT
- Michel BATAILLER
- Françoise VIGUET CARRIN
- Mustapha HADDOU

Il convient également d'approuver la modification du pacte d'actionnaires joint en annexe. Ce contrat, complémentaire aux statuts, précise les engagements mutuels des actionnaires quant au fonctionnement de la société et avait été validé initialement le 10 mars 2020. Sa modification porte sur la répartition du capital et sur la composition du Conseil d'administration.

M. le Président, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Michel CHEVALLIER, André VAIRETTO, François RIEU et Philippe MOLLIER se déportent du vote de la délibération et des débats.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **procède à l'élection des 4 nouveaux représentants de la CA Arlysère au sein de la SEM4V comme suit :**
 - **Josiane CURT – 54 voix**
 - **Michel BATAILLER – 54 voix**
 - **Françoise VIGUET CARRIN – 54 voix**
 - **Mustapha HADDOU – 54 voix**
- **approuve le pacte d'actionnaires joint en annexe ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

